

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

D i e k i r c h:

- Les immeubles sis 1, rue de la Brasserie, inscrits au cadastre de la Ville de Diekirch, section A de Diekirch, sous le numéro 1305/8198. -Arrêté ministériel du 17 octobre 2011.
- L'immeuble sis 13, rue des Fleurs, inscrit au cadastre de la commune de Diekirch, section A de Diekirch, sous le numéro 873/8566. -Arrêté ministériel du 15 avril 2016.
- La maison sise 17, rue Jean l'Aveugle, inscrite au cadastre de la commune de Diekirch, section A de Diekirch, sous le numéro 1216/6579. – Arrêté ministériel du 28 novembre 2017.
- L'immeuble sis 28, rue Alexis Heck, inscrit au cadastre de la commune de Diekirch, section A de Diekirch, sous le numéro 528/8839. – Arrêté ministériel du 20 novembre 2018.

Commune de Differdange:

Immeubles et objets classés monuments nationaux :

D i f f e r d a n g e:

- La machine à gaz numéro 11 des anciens hauts-fourneaux du site sidérurgique de Differdange. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 25 juillet 2008.
- Les immeubles, sis 3, rue St-Nicolas, inscrits au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous les numéros 296/4467 et 299/7054. -Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 février 2009.
- La ferme sise 117, avenue Grande-Duchesse Charlotte, y inclus la cour avec les deux arbres qui marquent l'entrée, inscrite au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous le numéro 1032/3991. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2018.
- Le hall central à gaz situé sur le site sidérurgique à Differdange et ayant abrité les anciennes machines à gaz, inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous le numéro 1304/9707 et section A de Niedercorn, sous le numéro 2546/8402. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 6 septembre 2019.

L a s a u v a g e :

- L'église de Lasauvage, inscrite au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous les numéros 1578/10184 et 1578/10185 (ancien numéro 1578/8362). – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.
- Le rocher « La Pierre de Cron », situé à Lasauvage sur la parcelle cadastrale numéro 1562/8811 du cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 21 juin 2017.

N i e d e r k o r n:

- Le site de l'ancien refuge dit «Galerie Hondsbësch», sis rue de Longwy, habité par des réfractaires luxembourgeois pendant l'occupation nazie, parcelle inscrite au cadastre de la commune de Differdange, section A de Niederkorn, sous le numéro 797/7698. -Arrêté du Conseil de gouvernement du 18 janvier 1991.
- L'immeuble sis 133, avenue de la Liberté, inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section A de Niederkorn, sous les numéros 960/3971 et 960/4070. – Arrêté du Conseil de Gouvernement du 31 janvier 2020.

Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire :

D i f f e r d a n g e:

- Les maisons sises 69 à 113, rue Emile Mark, inscrites au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous les numéros 1250/5495, 1250/5496, 1250/5497, 1250/5498, 1250/5499, 1254/5500, 1254/5501, 1254/5502, 1254/5503, 1254/5504, 1254/5505, 1254/5506, 1254/5507, 1261/5508, 1261/5509, 1261/5510, 1261/5511, 1261/5512, 1261/5513, 1262/5514, 1262/5515, 1262/5516 et 1262/5517. -Décision ministérielle du 16 octobre 1986.
- Les immeubles sis 18, 20, 22, 24, rue Victor Hugo, faisant partie des parcelles inscrites au cadastre de la Ville de Differdange, section B de Differdange, sous les numéros 354/3822 et 352/2348 et l'immeuble sis 20, rue Saint-Nicolas, faisant partie des parcelles inscrites au cadastre de la Ville de Differdange, section B de Differdange, sous les numéros 354/3822 et 356/4364. -Arrêté ministériel du 11 avril 1991.
- L'embouchure de l'accès principal de la galerie Thillenber, sis à Differdange, inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous les numéros 726/9179, 712/1927 et 725/9178. La mesure de protection porte en surface sur une aire ayant 25 mètres pour rayon, le milieu de l'entrée dans la galerie étant pris comme centre. - Arrêté ministériel du 19 juillet 2001.
- Les maisons sises 31 et 33, Grand-Rue, inscrites au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous les numéros 139/3949 et 139/3948. - Arrêté ministériel du 10 septembre 2015.
- L'ancien lavoir sis rue Victor Hugo, inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous le numéro 158/4798. -Arrêté ministériel du 1 juin 2017.
- La maison sise 5, rue du Couvent, inscrite au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous le numéro 181/4227. - Arrêté ministériel du 28 novembre 2017.
- Le site du Stade Thillenber, inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous le numéro 552/9086. - Arrêté ministériel du 11 juillet 2018.
- Le site de l'ancienne abbaye sis 21, 33 et 35, rue de l'Hôpital, inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous les numéros 187/10125 et 187/10126. - Arrêté ministériel du 19 juillet 2018.

L a s a u v a g e:

- Le carreau des mines sis à Lasauvage, sis 88-88a, rur Principale, comprenant bâtiments et places, inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous le numéro 1565/8354. -Arrêté ministériel du 19 juillet 2001.

N i e d e r k o r n:

- Le monument du souvenir, reconstruit au lieu-dit «Jungenbusch», inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section A de Niederkorn sous le numéro 1569/7254. -Arrêté ministériel du 31 octobre 1937.

O b e r k o r n:

- Le clocher de l'église paroissiale d'Oberkorn sise 2, rue Pommenschenkel, faisant partie de la parcelle cadastrale inscrite au cadastre de la commune de Differdange, section C d'Oberkorn, sous le numéro 130/6414. -Arrêté ministériel du 5 novembre 2002.
- La « Croix de la Peste », située en bordure de la route de Belvaux à l'intersection avec la rue Rattem, inscrite au cadastre de la commune de Differdange, section C d'Oberkorn, sous le numéro 1100/6207. - Arrêté ministériel du 2 février 2015.
- L'immeuble sis 36, route de Belvaux, inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section C d'Oberkorn, sous le numéro 44/6344. - Arrêté ministériel du 2 mai 2019.